

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 02/10/2024  
ID Télétransmission : 033-213300635-20241001-137972-DE-1-1

**Séance du mardi 1 octobre  
2024  
D-2024/279**

Date de mise en ligne : 04/10/2024

certifié exact,

**Aujourd'hui 1 octobre 2024, à 14h07,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

Suspension de séance de 17H18 à 17H32

**Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Myriam ECKERT présente jusqu'à 15H43

**Excusés :**

Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

**Cotisation à l'association ' World Cleanup Day' - Année 2024 -  
Délibération - Décision - Autorisation**

Monsieur Bernard G BLANC, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-2024/72 du 05 mars 2024, la ville de Bordeaux a acté la liste des nouvelles associations auxquelles elle adhère.

Il est proposé par la présente d'ajouter à cette liste une nouvelle association.

**WORLD CLEANUP DAY**

L'association « World Cleanup Day – France » a été fondée en mars 2017 par un groupe de citoyens ayant pour objectif de promouvoir la lutte contre les déchets sauvages à travers des nettoyages citoyens au niveau national.

Le mouvement vise à sensibiliser, fédérer et éduquer par l'action le plus grand nombre, afin que cet événement planétaire fasse changer les comportements et engendre une prise de conscience globale vers le mieux produire, mieux consommer et mieux/moins jeter. L'association comporte aujourd'hui 4 salariées, plus d'une centaine d'ambassadeurs partout en France et 20 bénévoles actifs au quotidien.

L'adhésion permet notamment de bénéficier du label World Clean up Day pour les opérations citoyennes qui auront lieu le vendredi 20 septembre 2024. Ces opérations rassembleront associations et habitants qui, avec l'aide des services municipaux et métropolitains, sensibiliseront les passants à la problématique des déchets.

La cotisation 2024 pour cet organisme s'élève à 800€.

	Direction	Organisme	Montant prévisionnel 2023
<b>Proximité Relations avec la Population</b>	BX- D Dir. Proxi. Territor	Association « World Cleanup Day»	800,00
		<b>Total</b>	800,00

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis :

- Approuver l'adhésion de la Ville de Bordeaux de ce nouvel organisme présenté dans le présent rapport,
- Autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Approuver le versement à l'organisme concerné par la présente délibération du montant correspondant à l'appel à cotisation transmis par l'organisme dès lors qu'il respecte les modalités prévues ;

La dépense correspondante au versement de la cotisation sera imputée en fonction du domaine concerné sur le budget 2023, au chapitre 011 – compte 6281.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 1 octobre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Bernard G BLANC**